

## Séance du 12 août 2019

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, HUMBLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, VIEILLARD Benoit, GAUTHIER Audrey, LAPLACE Jean-Louis,

Absents excusés : François ROUSSEAU, Bruno PESENTI, Andrée PRUNEAUX, Thierry BUCHAILLOT

Absente : Céline LABOUROT

### **FORET COMMUNALE : Application régime forestier :**

Suite à l'étude préalable à la révision de l'aménagement forestier 2018-2037, et après examen du dossier foncier établi par l'Office National des Forêts, M. le Maire expose au Conseil Municipal les modifications cadastrales intervenues.

- La commune dispose des parcelles cadastrales B 183, au lieu-dit « Les Découvertes » et B 187, au lieu-dit « Bois du Rougemont » sur le territoire communal de RAHON.

Ces parcelles sont sur un bon sol forestier

Les limites des parcelles ne prêtent pas à contestation

Les parcelles désignées ci-après permettraient d'accroître le patrimoine forestier géré de manière durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier sur les parcelles ci-dessus désignées d'une surface totale de 27 a 97 ca. et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ce dossier de demande d'application du régime forestier.

### **TARIF CASSE VAISSELLE SALLE DES FETES :**

Suite au renouvellement de la vaisselle de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide que la casse et la vaisselle manquante seront facturées suivant le tarif figurant au catalogue en vigueur, majoré des frais de port.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Patrick LE BAIL présente au conseil municipal la 11<sup>ème</sup> Traversée du Grand Dole organisée le 14 septembre prochain. Le repas du midi sera servi à la salle des fêtes de Parcey pour les participants (Coureurs, marcheurs) et organisateurs. Un groupe de musique celtique assurera l'animation. L'association reversera 50 % de ses bénéfices à deux associations : l'ARSEP et La Marche de Malvyn.
- Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 175 euros à l'Association de la Traversée du Grand Dole.
- M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de MME Sophie LAGOUTE relatif à la pétition mise en place suite au non renouvellement du contrat de la seconde ATSEM. Le Conseil Municipal maintient sa décision antérieure.  
En ce qui concerne la sécurisation de la traversée des élèves, une réunion sera organisée, avec les personnes concernées, avant la rentrée.
- Un devis est présenté pour le renouvellement des radiateurs électriques à l'école. Le Conseil municipal souhaite pouvoir étudier d'autres devis et reporte sa décision à la prochaine séance.

- Le conseil Municipal accepte les remboursements suivants, suite au sinistre lampadaire de la plage :
  - ✓ GROUPAMA : 9 204.04 €. Un règlement complémentaire de 3 336.01 € sera versée sur présentation de la facture.
  - ✓ MMA : 296.00 € (Franchise).
- Le Conseil Municipal donne son accord pour :
  - ✓ La commande de 4 petits meubles pour l'école pour un montant de 363 €, livraison comprise.
  - ✓ Que le remplacement relatif au ménage de l'école soit assuré par du personnel communal à la rentrée prochaine.
- La vente annuelle de brioches au profit de l'APEI aura lieu du 7 au 13 octobre prochains. 200 brioches ont été commandées.
- Le repas du 11 novembre sera préparé par le restaurant « Les Jardins Fleuris ». L'animation musicale sera assurée par la formation « Le p'tit bonheur ».

Séance levée à 23 H 00.

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE